



Pour la protection des textiles et du cuir contre l'humidité et la saleté. La formulation spécifique à base de résines d'imprégnation crée un film protecteur invisible qui repousse l'eau, mais permet au tissu de respirer en empêchant efficacement l'accumulation de saleté.

Domaines d'application :

Toit décapotable, vêtements de moto, de ski et de vélo, tous types de vêtements de sport et de loisirs, chaussures, tentes, protection solaire, tissus d'ameublement, meubles (de jardin)

N° comm.: 334146

#### Qualité & propriétés

- Résistant à l'eau
- Respiration
- Protection durable
- Invisible
- Sans silicone
- Empêche l'adhérence de la saleté

#### Données physiques & chimiques

- Base: Copolymère acrylique fluoré
- Nom de la couleur: transparent
- Surfaces: textiles, leather
- Température de fonctionnement minimale: 5 °C
- Température de fonctionnement maximale: 30 °C
- Point d'inflammabilité: n.a.
- Stabilité de stockage: 10 y
- Contenu: 400 ML

#### Mode d'emploi

- Amener la bombe aérosol à température ambiante.
- Température de fonctionnement entre 5° et 30 °C.
- Agiter le bidon pendant 2 minutes avant utilisation.
- La surface doit être propre et sèche.
- Appliquer l'agent d'imprégnation en plusieurs couches minces à intervalles de 5 à 10 minutes.
- Laisser sécher pendant une heure, afin que l'application fasse effet.

#### Sain pour l'environnement

European Aerosols s'engage à appliquer des formules sans ingrédients restreints ou critiques et à obtenir les meilleures performances possible. Les bouchons et les emballages sont fabriqués à partir de matériaux recyclables.

#### Élimination

Seuls les bombes, pots ou bidons complètement vides doivent être mis dans une benne de recyclage ou dans un conteneur approprié pour les déchets valorisables. Les bombes, pots ou bidons qui ne sont pas vides doivent être éliminés en tant que «déchets spéciaux».

#### Marquage/Étiquetage

Tous les produits fabriqués par European Aerosols sont conformes aux réglementations en vigueur en matière d'étiquetage, conformément à la Directive 1999/45/CE relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses. Tous les aérosols correspondent aux TRGS200 et TRG300, ainsi qu'à la Directive 75/324/EWG dans sa variation actuelle.

À compter du Mai 7, 2025 – Cette version remplace toutes les versions publiées antérieurement.